

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU



« 184 Allée des Communailles » BP 24 – 74110 – ESSERT ROMAND
Téléphone : 04.50.79.58.51 - fax 04.50.79.58.56 - courriel : info@sivom-va.fr

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL le Comité syndical du SIVOM de la VALLEE D'AULPS,

dûment convoqué, s'est réuni à 18 H, dans la salle de réunions située dans ses bâtiments administratifs, à Essert-Romand,

sous la Présidence de Monsieur Gérard BERGER

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22 dont 21 votants

Date de convocation du comité syndical : 23 Avril 2014

Présents :

BERGER Gérard - *Président*, ANTHONIOZ Henri, BAUD Marie-Thérèse, BERGER Jean-François, BERGOEND Claude, COTTET DUMOULIN Patrick, DEHESTRU Marc, DUPONT Eric, GALLAY Gilbert, GARIN Jacqueline, GAYDON Christelle, GREVAT Jérôme, HENNEBIQUE Sylvie, JUILLET Edouard, MORAND Jean-Claude, MUDRY Bernard, MUFFAT Michel, PEERSMAN André, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel, TOURNIER Henri-Victor, VERNAY Franck.

Procurations :

MICHAUD Maurice a donné procuration à GALLAY Gilbert

Monsieur Edouard JUILLET a été élu secrétaire

DEL 2014-04-003 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Les statuts du SIVOM prévoient deux vice-Présidents, mais en application de l'article L 5211-10 du CGCT, le comité syndical peut librement réviser ce nombre dans la limite de 30 % de l'effectif total du comité syndical (donc 7 au maximum).

Monsieur le Président propose d'en élire trois et demande au comité syndical d'en délibérer.

LE COMITE SYNDICAL

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

FIXE le nombre de vice-Présidents à trois

DEMANDE au Président de procéder à leur élection.

Pour copie certifiée conforme,

A Essert-Romand, le 29 avril 2014
Gérard BERGER, Président du
SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la transmission (ou télétransmission) en
Sous-Préfecture de Thonon le 29 avril 2014
et de la publication le 29 avril 2014
Le Président,